



N° T2024.061/ST

Ville d'ECKBOLSHEIM

ARRÊTE TEMPORAIRE

Portant restriction de la circulation
avec autorisation d'occupation du domaine public
26 rue d'Oberhausbergen
(Dépose d'un échafaudage le 12/06/2024)

Le Maire de la Commune d'Eckbolsheim,

VU le Code de la route et notamment l'article R411-8,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants et L 2542-1 et suivants,

VU l'avis favorable du Préfet n°089/2024 du 30/05/2024

CONSIDERANT la demande formulée en date du 28.05.2024 par laquelle l'**entreprise ZIVALI**, sollicite l'autorisation de stationnement sur le trottoir devant la propriété sise 26 rue d'Oberhausbergen, en vue d'y retirer un échafaudage

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation, lors de l'intervention sur l'immeuble situé 26 rue d'Oberhausbergen, nécessitant le stationnement sur le trottoir pour la dépose d'un échafaudage.

arrête

Article 1.- La réglementation en matière de circulation sur le territoire de la Commune d'Eckbolsheim est modifiée comme suit :

RUE D'OBERHAUSBERGEN (RM 745, RGC)

En raison de l'opération susmentionnée, les dispositions suivantes s'appliqueront le **mercredi 12/06/2024 entre 7h30 et 10h30 :**

- Le pétitionnaire est **autorisé** à procéder au stationnement d'un véhicule utilitaire sur le trottoir au droit du n°**26** de la voie précitée ;
- Si besoin, une **circulation alternée par piquets K10** sera mise en place dans la zone des travaux ;
- Le **cheminement piétonnier** sera dévié sur le trottoir opposé au moyen des passages piétons existants à proximité.
- Les **cyclistes** devront circuler en chaussée ou mettre pied à terre pour emprunter le cheminement piétonnier dans l'emprise du chantier
- Une **interdiction de dépasser** les véhicules motorisés sera instaurée dans les deux sens de circulation à l'approche des travaux ;
- Les installations publiques de **signalisation** (feux tricolores, panneaux de signalisation) devront rester **visibles** en toutes circonstances.
- La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 2.- Le chantier devra être organisé de telle manière à permettre le passage des convois exceptionnels à tout moment, selon les indications de la **Direction Départementale des**

**Territoires du Haut-Rhin, Bureau Transports Exceptionnels Interdépartemental
67/68 (tél. 03 89 24 84 37)**

- Article 3.- Préalablement au démarrage des travaux, le pétitionnaire devra effectuer une visite contradictoire d'**état des lieux** en présence du Service des voies publiques de l'Eurométropole de Strasbourg, Département entretien voirie (tél. 03 68 98 50 00 poste 82070).
- Article 4.- Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par **l'entreprise ZIVALI**, sous le contrôle des services municipaux compétents.
- Article 5.- En cas d'intempéries ou d'impondérables techniques, les mesures du présent arrêté pourront être prorogées ou reportées en fonction des conditions d'intervention du pétitionnaire.
- Article 6.- Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.
- Article 7.- Ampliation du présent arrêté est adressée à :
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
 - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
 - Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, Service Sécurité Transports et Ingénierie de Crise (STIC), Unité Sécurité et Circulation Routières (SCR)
 - Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, Bureau Transports Exceptionnels Interdépartemental 67/68
 - SAMU 67
 - EMS, SIRAC
 - EMS, Service voies publiques, Département gestion du domaine public routier
 - EMS, Service collecte et valorisation des déchets, Département collecte des déchets
 - EMS, Service voies publiques, Département voirie
 - ZIVALI SAS 2 rue de la Source 67330 BOUXWILLER
 - Centre de première intervention d'Eckbolsheim
 - Police municipale d'Eckbolsheim
 - affichage en Mairie

Eckbolsheim, le 28 mai 2024



La Maire
Isabelle HALB